

# Quelles lampes faut-il employer pour l'éclairage des chambres de ma maison?

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **7 (1934)**

Heft 7

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-119913>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Quelles lampes faut-il employer pour l'éclairage des chambres de ma maison ?

Pour obtenir la force d'éclairage nécessaire aux différentes pièces de la maison d'une manière simple et pratique, on indique combien de watt sont nécessaires à l'éclairage d'un m<sup>2</sup> de la surface du plancher. Les tableaux ci-après sont établis pour des locaux d'habitation et de travail d'au maximum 3 m. de hauteur. Les chiffres bas concernent les grands locaux (plus de 15 m<sup>2</sup> de surface du plancher) et les chiffres élevés se rapportent à de petits locaux (moins de 10 m<sup>2</sup> de surface du plancher). Pour les grandes surfaces de plancher, le nombre de watt nécessaire au m<sup>2</sup> est inférieur à celui pour des petites surfaces de plancher.

Pour l'éclairage des intérieurs, on emploiera de préférence les forces de lampes suivantes: 25, 40, 60, 75 et 100 watt.

*watt par m<sup>2</sup> de surface du plancher  
pour locaux ayant*

*des murs clairs des murs sombres*

## Eclairage général des locaux.

Cage de l'escalier	3- 5	4- 6
Antichambre	5- 7	6-10
Chambre d'habitation	} 10-14	} 12-17
Salon		
Salle à manger		
Fumoir		
Chambre pour enfants		
Chambre à coucher	6-10	8-12
Chambre de bain	10-14	
Cuisine	10-14	
Garde-manger (1)	3- 5	
Autres chambres (1)	3- 5	4- 6
Chambres à lessive	8-12	10-15
Cave (1)	3- 5	4- 6
Combles		3- 5

(1) Lampe d'au moins 25 watt.

## Eclairage spécial de l'emplacement de travail.

	<i>lampes en watt</i>
Sur fourneau et évier de la cuisine	40 à 60
Sur les bassins et la table de la chambre à lessive	} 25 à 60
Sur la table à coudre	
Sur la machine à coudre	
Sur le bureau-ministre	
Sur le piano	
Sur le miroir, de chaque côté	} 25 à 40
Sur le lit (lampe de lecture)	

## EXEMPLES:

1° Une cuisine (qui doit être un local avec plafond, parois et sol clairs) de 12 m<sup>2</sup> nécessitera la lampe suivante:

(Nombre de watt indiqués: 10 à 14. En admettant la moyenne de 12 watt multipliée par 12 m<sup>2</sup>, on aura 144 watt).

Une seule lampe centrale de 150 watt suffirait, mais on répartira de préférence cette source lumineuse en une lampe centrale de 75 watt et 2 lampes de 40 watt sur les emplacements de travail tels qu'évier et table de travail.

2° Une cuisine de 6 m<sup>2</sup> très claire pourra se contenter de (6 m<sup>2</sup> multipliés par 14 w = 84 w) une lampe de 75 watt au centre ou 2 lampes de 40 watt fixées sur les emplacements de travail.

3° Une chambre à coucher de 15 m<sup>2</sup> avec tapisserie très foncée obligera à la force suivante:

15 m<sup>2</sup> multiplié par 12 w = 180 watt, à répartir en deux lampes centrales de 75 watt chacune et deux lampes de chevet de 40 w.

4° La même chambre avec tapisserie très claire s'éclairera de la façon suivante:

15 m<sup>2</sup> multiplié par 6 = 90 watt, à répartir soit en une seule lampe centrale de 100 watt ou une lampe centrale de 75 watt et une lampe de chevet de 25 watt. Etc.

## Bibliographie

**Oeuvres** N° 7, 1934, Genève, 14, rue d'Italie, le numéro 3 fr.

Le N° d'août de cette revue présente une très intéressante documentation sur le nouveau centre urbain de Villeurbanne, près de Lyon. Nos agglomérations urbaines possèdent toutes un centre où se fixe dès l'origine la vie civique et commerciale de la ville. Le déplacement de ce centre par une création entièrement nouvelle est un cas si exceptionnel qu'il mérite qu'on l'examine, surtout lorsqu'il prend l'importance de celui de Villeurbanne. Nos lecteurs trouveront dans ce numéro tout l'exposé du problème qui se présentait et les solutions adoptées pour le

résoudre. De nombreuses photographies donnent une excellente idée de cette œuvre remarquable bien que discutable à maints égards.

**Linoléum** N° 10, revue de la S. A. du linoléum Giubiasco.

Comme de coutume, cette revue est présentée avec soin et montre l'extension de plus en plus grande que prend l'emploi du linoléum. On trouvera dans ce numéro les immeubles de Montchoisy à Genève, avenue France, à Lausanne, des bâtiments de Berne, Bâle, Zurich et St-Gall.